

## Aides sociales de Sciences Po Grenoble

Nom:

Prénom:

Numéro étudiant:

Année d'étude:

Parcours:

Date:

	Date commission	Date limite de réception des dossiers
Fonds de solidarité	6 octobre 2025	19 septembre 2025
Fonds environnemental	6 octobre 2025	19 septembre 2025
Fonds de solidarité	3 mars 2026	13 février 2026
Fonds environnemental	3 mars 2026	13 février 2026
Fonds de solidarité	19 mai 2026	30 avril 2026

### Votre demande concerne:

- Le fonds de solidarité
- Le fonds environnemental
- Le fonds de solidarité et environnemental

Tous les documents doivent être envoyés en un seul fichier PDF à l'adresse [contact-aidesociale@iepg.fr](mailto:contact-aidesociale@iepg.fr).

Merci de nommer votre fichier selon le format suivant : **NOM\_Prénom\_FDSE**.

## Fonds environnemental

Sciences Po Grenoble – UGA met en place une nouvelle commission,  
dite « **fonds environnemental** »

Dans sa démarche de décarbonation, Sciences Po Grenoble – UGA met en place un fonds environnemental ayant pour objectif de soutenir les étudiants dans leur choix de mobilité bas carbone. Cette aide se concentre sur le report modal de l'avion vers le train et prend en compte la différence de prix du billet entre ces deux modes de transport, généralement en défaveur du train.

Voté au CEVIE du 2 juin 2025, ce dispositif est le fruit d'un groupe de travail composé de personnels et d'élus étudiants et également d'un travail d'analyse produit par différents services de l'école.

Le montant de l'aide dépend du trajet effectué. Les montants ont été évalués en prenant en compte la différence moyenne du prix d'un billet d'avion et de train ainsi que la distance parcourue.

Trois critères seront pris en compte:

*Par ordre d'importance :*

- Critère n°1 : Echelon de bourse de l'étudiant
- Critère n°2 : Le niveau de l'aide allouée (50, 100 ou 200 euros)
- Critère n°3 : Le caractère obligatoire de la mobilité

Les demandes sont examinées par une commission présidée par la vice présidente de la vie étudiante.

Le dossier de l'étudiant est présenté de façon anonyme à la commission.

L'étudiant sera informé de la décision sur son adresse institutionnelle.

### **Merci de joindre au dossier:**

Titres de transports

Si boursier, notification de bourse

### Merci de renseigner les mentions suivantes:

Pays et ville de départ	
Pays et ville de destination	
Type de mobilité	
Si boursier, précisez l'échelon de bourse CROUS	

### Montants de l'aide financière

*Le montant de l'aide dépend du trajet effectué. Les montants ont été évalués en prenant en compte la différence moyenne du prix d'un billet d'avion et de train ainsi que la distance parcourue. Les montants sont calculés par rapport à un départ en France Métropolitaine. Même si votre trajet ne débute pas en France métropolitaine, vous pouvez être éligible à l'aide dès lors que la part en train représente une distance significative. N'hésitez pas à déposer une demande.*

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Montant</b>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>	<b>200 €</b>
<b>Explication</b>	<i>Destinations proches des frontières métropolitaines où l'avion n'est que plus rarement une option</i>	<i>Destinations intermédiaires</i>	<i>Destinations les plus éloignées</i>
<b>Destinations</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Suisse</b></li><li>- <b>Luxembourg</b></li><li>- <b>Monaco ou Andorre</b></li><li>- <b>Belgique</b></li><li>- <b>Italie</b> proche de la frontière <i>Turin, Gênes, Bologne, Florence, Milan...</i></li><li>- <b>Espagne</b> proche de la frontière <i>Bilbao, Saragosse, Barcelone...</i></li><li>- <b>Allemagne</b> proche de la frontière <i>Cologne, Francfort-sur-le-Main, Fribourg-en-Brisgau, Munich, Constance...</i></li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Italie</b>, villes plus éloignées</li><li>- <b>Allemagne</b>, villes plus éloignées</li><li>- <b>Espagne</b>, villes plus éloignées</li><li>- <b>Autriche</b></li><li>- <b>Tchéquie</b></li><li>- <b>Slovénie</b></li><li>- <b>Pays-Bas</b></li></ul>	Ville plus éloignée, sans limite de distance.

## **Fonds de solidarité**

*Une aide financière ponctuelle pour les étudiants de Sciences Po Grenoble*

L'aide d'urgence constitue un outil privilégié permettant d'apporter rapidement une aide financière personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, à l'étudiant en difficulté.

L'aide d'urgence peut revêtir deux formes : Soit une aide financière ponctuelle en faveur de l'étudiant qui rencontre momentanément de graves difficultés, soit des bons alimentaires.

Les demandes d'aide d'urgence sont examinées par une commission présidée par la vice présidente de la vie étudiante.

Le dossier de l'étudiant est présenté de façon anonyme à la commission.

Cette commission doit permettre d'évaluer la situation globale de l'étudiant au regard notamment de son parcours universitaire et des difficultés qu'il rencontre. Après examen du dossier, la commission émet un avis d'attribution ou de non-attribution de l'aide d'urgence et propose le montant de l'aide susceptible d'être accordée.

L'étudiant sera informé de la décision sur son adresse institutionnelle.

**En cas de question, veuillez contacter l'adresse suivante:**

[contact-aidesociale@iepg.fr](mailto:contact-aidesociale@iepg.fr)

**Pièces à joindre en fonction de votre situation fiscale**

**À déposer en un seul fichier PDF, dans la rubrique correspondante sur la plateforme**

➤ **Cas 1 : Étudiant rattaché à un ou deux avis d'impôt (parents séparés ou non)**

- Copie du livret de famille avec tous les enfants
  - **Copie de l'avis d'imposition de l'année N** (sur les revenus de l'année **N-1**, soit les revenus perçus l'année précédente) - (les 4 pages)  
**Déclaration conjointe des parents ou déclaration de chaque parent**
  - Photocopie du bulletin de versement ou détail des droits universitaires payés (le cas échéant)
  - Tout justificatif de changement de situation (chômage, retraite, divorce, décès...)
- 

➤ **Cas 2 : Étudiant non rattaché à l'avis d'impôt des parents**

- **Copie de l'avis d'imposition de l'année N** (sur les revenus de l'année **N-1**, soit les revenus perçus l'année précédente) - (les 4 pages)
  - Copie du livret de famille
  - Photocopie du bulletin de versement ou détail des droits universitaires payés (le cas échéant)
- 

➤ **Cas 3 : Étudiant non rattaché à un avis d'impôt en France**

- Photocopie du bulletin de versement ou détail des droits universitaires payés (le cas échéant)
-

## **Fiche de renseignements**

*Merci de remplir toutes les rubriques de manière numérique*

Numéro étudiant IEP:

Nom de naissance:

Nom d'épouse ou nom d'usage:

Prénoms:

Date de naissance:

Précisez le lieu:

Nationalité:

Adresse personnelle:

Code postal:

Téléphone:

Adresse des parents:

Code postal:

Combien de frères et sœurs avez-vous dans l'enseignement supérieur excepté vous-même?

Situation familiale:

*Si marié, précisez la profession du conjoint:*

Profession de la mère:

Profession du père:

**Année en cours:**

*Entourez la réponse*

Premier cycle : A1   A2   A3

Second cycle : A4   A5

*Indiquez le parcours de master:*

Enseignement à distance: OUI   NON

Étudiant en mobilité sortante: OUI   NON

*Indiquez le lieu:*

Étudiant en échange: OUI   NON

*Indiquez la provenance:*

Étudiant en mobilité entrante: OUI   NON

*Indiquez le lieu:*

Boursier: OUI   NON

*Si oui, indiquez l'échelon:*

Stage en cours/prévu:

*Si oui, indiquez les dates et le lieu:*

Activité professionnelle:

*Si oui, donnez des précisions:*

Durant cette année civile, avez-vous déjà sollicité la commission du fonds de solidarité?

OUI   NON

*Si oui, indiquez le montant obtenu et le mois de la commission:*

Bénéficiez-vous des APL?

*Si oui, précisez le montant:*

## **Situation fiscale**

**Cas 1 : Je suis rattaché(e) à un ou deux avis d'impôt (un avis pour chacun de mes deux parents séparés)**

**Cas 2 : Je ne suis pas rattaché(e) à l'avis d'impôt de mes parents, car je suis :**

- Marié(e) ou pacsé(e) avec conjoint/partenaire rattaché(e) au même avis d'impôt
- Déclarant(e) indépendant(e)
- Autre :

.....

**Cas 3 : Je ne suis pas rattaché(e) à un avis d'impôt en France**

---

## Déclaration sur l'honneur

*(À remplir uniquement si vous êtes dans les cas 2 ou 3)*

Je soussigné(e),

déclare être indépendant(e) de mes parents et ne percevoir aucune aide de leur part.

Fait pour valoir ce que de droit,

Date : .....

Signature : .....

Toute déclaration sur l'honneur doit obligatoirement être accompagnée de justificatif:

Attestation d'absence de soutien financier de la part des parents

## Dépenses et ressources mensuelles:

**Les justificatifs sont à déposer en un seul fichier PDF, dans la rubrique correspondante sur la plateforme**

### Dépenses mensuelles

<b>Loyer mensuel</b>	
<b>Téléphone - Internet</b>	
<b>Transports</b>	
<b>Alimentation</b>	
<b>Electricité</b>	
<b>Assurance/mutuelle</b>	
<b>Autre</b> <i>Les prêts étudiants ne doivent pas être déclarés, car ils sont destinés à être remboursés une fois entré(e) dans la vie active.</i>  <i>Cette dépense ne sera donc pas prise en compte.</i>	
<b>Total mensuel</b>	

### Ressources mensuelles

<b>Bourse CROUS</b>	
<b>Salaire régulier</b>	
<b>Salaire occasionnel</b>	
<b>Aide familiale</b>	
<b>Prêt bancaire</b>	
<b>Prestations publiques</b>	
<b>Si étudiant étranger, bourse:</b>	
<b>Allocation logement</b>	
<b>Total mensuel</b>	



